

Rapport annuel

Faits saillants de l'année 2012-2013

Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du présent rapport annuel en vous adressant à :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 Canada
Téléphone : 506-453-2844

Pour avoir un aperçu de la Commission et de ses activités, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

ISBN: 978-0-919471-97-9

[Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.](#)

LA CESP

Nous accomplissons notre travail grâce aux efforts de collaboration avec ces groupes importants :



NOTRE MISSION

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) est une organisation autonome, responsable devant les ministres chargés de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes, qui a comme mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu de l'environnement postsecondaire.

Extrait de la Loi sur la CESPM

1. La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en
 - a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
 - b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
 - c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
 - d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
 - e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. La Commission a pour fonctions principales
 - a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offert dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
 - b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets,
 - c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
 - d) de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
 - e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. La Commission peut
 - a) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
 - b) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
 - c) recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement pour les fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 -I.-P.-É.].

Message du président et de la directrice générale



Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), c'est avec plaisir que nous vous soumettons le rapport annuel 2012-2013. Ce document résume les activités et les réalisations accomplies au cours du dernier exercice financier et nous espérons qu'il vous fournira des renseignements utiles sur les travaux de la Commission.

Nous souhaitons d'abord remercier James Randall pour avoir présidé la Commission au cours de l'année qui s'achève; ses grandes compétences à titre de président ont permis à la Commission de piloter des changements importants au cours de cette période, car la Commission s'est employée à réorienter ses activités à la lumière de ses priorités stratégiques définies récemment. Nous souhaitons également remercier les membres de la Commission, son personnel et ses intervenants pour leur travail continu, leur dévouement et leur travail acharné.

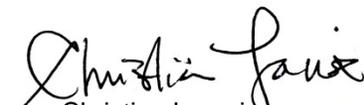
L'année a été particulièrement occupée, et nous sommes très heureux d'avoir franchi des étapes cruciales en ce qui a trait à chacune de nos priorités stratégiques, notamment 1) le travail que nous avons accompli en matière d'assurance de la qualité et 2) la collecte de données et l'élaboration de produits de recherche.

Par exemple, la Commission a récemment mis la touche finale à sa politique intitulée Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre. La Commission se prépare également pour un deuxième cycle de son processus de vérification, au moyen duquel elle confirme que les établissements revoient leurs programmes et services et que les processus institutionnels sont axés sur les étudiants et sur l'apprentissage. Plus précisément, nous avons mené un vaste processus de consultation auprès des intervenants, au moyen du lancement d'un document de travail sur l'assurance de la qualité, et organisé un forum qui a réuni de nombreuses personnes, pour nous assurer que notre approche en ce qui concerne le deuxième cycle correspond aux besoins des intervenants. Nous avons reçu des commentaires de fond quant à notre projet, en particulier à l'occasion d'un dialogue animé et productif pendant le forum. Nos intervenants continuent de constituer une source précieuse de renseignements et nous souhaitons les remercier tous pour leur soutien et leur enthousiasme continus en vers le travail de la Commission.



Cette année s'est également avérée importante pour ce qui est de l'élaboration du programme de recherche de la Commission. En plus de fournir aux intervenants et au public des résultats de recherche et des produits statistiques de base, la CESPM investit des efforts considérables pour élaborer des mesures du progrès et des résultats des étudiants. Le travail a également été entamé pour définir la feuille de route conceptuelle du Programme de sondages sur les résultats des diplômés, ce qui jettera les bases en vue de la réalisation du sondage à l'automne 2014. Le moment fort de l'année à cet égard est survenu avec les intervenants lors du Forum sur la collecte de données et la recherche, car nous avons pu constater que nos efforts sont en phase avec leurs attentes.

Le rapport annuel comprend des liens menant à l'ensemble des documents et des publications de 2012-2013, ce qui permet de fournir de plus amples renseignements sur les travaux et les résultats de la Commission. Nous vous invitons également à consulter le site Web de la CESPM pour obtenir les plus récents renseignements sur les activités en cours à la Commission.


Christian Lacroix
Président


Mireille Duguay
Directrice générale

Table des matières

La Commission

| | |
|-----------------------------------|---|
| À propos de la CESPM | 1 |
| Cadre opérationnel..... | 1 |
| Principes de fonctionnement | 1 |
| Examen de la gouvernance..... | 1 |
| Ressources..... | 2 |

Assurance de la qualité

| | |
|---|---|
| Évaluation des programmes universitaires | 3 |
| Vérification des politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements..... | 4 |
| Amélioration de la portée et de l'efficacité..... | 5 |
| Évaluations réalisées en vertu des lois provinciales sur l'attribution des grades universitaires (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.) | 6 |

Données et information

| | |
|--|----|
| Collecte de données | 8 |
| <i>Collecte des données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])</i> | 8 |
| <i>Programme de sondage sur les résultats des diplômés</i> | 8 |
| <i>Couplage des données</i> | 8 |
| Données et produits de recherche | 9 |
| <i>Statistiques de base</i> | 9 |
| <i>Données à l'appui des formules de financement (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)</i> | 9 |
| <i>Mesure du progrès et des résultats des étudiants</i> | 9 |
| <i>Les étudiants internationaux dans les universités des Maritimes (Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 no 3, mai 2012)</i> | 10 |
| <i>Connaissances transférables : de nombreux étudiants obtiennent des crédits universitaires pour leurs études postsecondaires antérieures (Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol.10 no 1, janvier 2013)</i> | 11 |
| <i>Élaboration d'indicateurs clés de performance (Services aux provinces)</i> | 11 |
| <i>Demandes personnalisées</i> | 11 |

Collaboration et services divers

| | |
|---|----|
| Forum sur l'assurance de la qualité..... | 13 |
| Forum sur la collecte de données et la recherche | 13 |
| Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE) | 13 |
| Ententes interprovinciales et intra-Maritime sur le financement des programmes..... | 14 |
| Services financiers (Services aux provinces)..... | 14 |
| Forums nationaux et internationaux..... | 15 |

| | |
|--------------------------------|----|
| Partage du savoir | 16 |
|--------------------------------|----|

ANNEXES (uniquement en ligne)

- A. États financiers
http://www.cespm.ca/media/39912/A_A_États_financiers.pdf
- B. Membres de la Commission et de ses comités consultatifs
http://www.cespm.ca/media/39900/A_B_1213_Membres_de_la_Commission_et_de_ses_comités_consultatifs.pdf
- C. Projets de programme examinés aux fins d'approbation 2012-2013
http://www.cespm.ca/media/39906/A_C_Projets_de_programme_examines_aux_fins_dapprobation.pdf

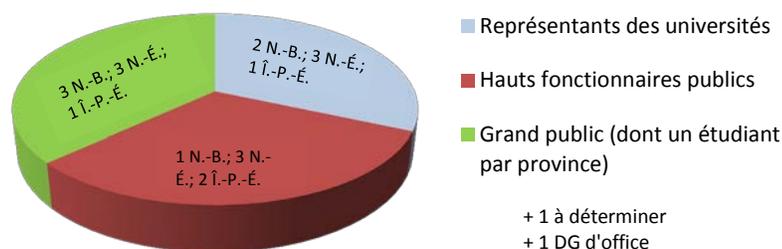
Faits saillants de l'année 2012-2013

LA COMMISSION

À propos de la CESPM

- La Commission est une organisation autonome qui est responsable devant les ministres chargés de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. Elle célébrera bientôt son quarantième anniversaire.
- Sa composition est répartie comme suit :

Membres du conseil d'administration de la CESPM



- Une liste des membres de la Commission se trouve à l'annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/media/39900/A_B_1213_Membres_de_la_Commission_et_de_ses_comités_consultatifs.pdf. À la fin de l'exercice, une poste était à pourvoir.
- La Commission tient environ cinq réunions par année, habituellement à tour de rôle dans les différents établissements d'enseignement.
- À la fin de l'exercice, la Commission comptait 12 employés permanents et contractuels. La liste du personnel se trouve à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/about/staff.aspx>.

Cadre opérationnel

- La Commission dépend grandement des contributions des intervenants obtenues grâce à son cadre opérationnel (comités mixtes, groupes de travail s'appuyant sur l'expertise requise, etc.).
- Les comités permanents et les groupes de travail de la Commission sont les suivants :
 - Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
 - Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité
 - Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
 - Comité des finances de la CESPM
 - Groupe de travail des finances N.-B./CESPM
 - Conseil d'administration du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
 - Comité technique du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
- Une liste des membres de chacun des comités susmentionnés se trouve à l'annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/media/39900/A_B_1213_Membres_de_la_Commission_et_de_ses_comités_consultatifs.pdf.
- La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (p. ex. son processus de distribution des programmes).

Principes de fonctionnement

- Les universités sont autonomes et responsables devant leur clientèle de la qualité des programmes et des activités universitaires.
- Les intervenants (administrations publiques, étudiants, contribuables, etc.) ont un besoin légitime d'information et doivent recevoir des assurances quant à la qualité des programmes et des services des établissements.
- Les processus et les résultats les plus efficaces naissent du dialogue et de la collaboration (processus itératifs).

Examen de la gouvernance

- Au cours du dernier exercice, la Commission a entrepris une évaluation organisationnelle pour mesurer son efficacité globale et comprendre dans quelle mesure elle atteint ses objectifs stratégiques. Cette initiative comprenait un sondage auprès des employés ainsi qu'une évaluation du conseil, fondée sur des entrevues (menée de façon externe).

- Nous sommes heureux de dévoiler que les résultats du sondage auprès des employés ont confirmé que nous sommes une organisation très performante qui donne suite efficacement à ses priorités stratégiques telles que définies dans son plan d'activités pour les années 2012-2013 à 2014-2015; ces priorités portent en *premier* lieu sur le programme d'assurance de la qualité de la Commission (y compris les évaluations de programme et la vérification des cadres d'assurance de la qualité des universités) et en *second* lieu, sur le maintien et la mise à jour d'un ensemble complet de données et de produits de renseignements, élaborés au sein de l'organisme.
- Ce rapport présente les différentes activités entreprises par la Commission au cours de l'exercice 2012-2013 afin de mettre en œuvre son plan stratégique.

Ressources

- L'exercice financier courant représente la deuxième année d'un plan de trois ans de réductions planifiées du financement de base de la Commission. En même temps, la Commission a reçu une directive indiquant qu'elle devrait absorber les ajustements au coût de la vie et d'autres frais inflationnistes au courant de l'année.
- Un examen du Programme de sondages auprès des diplômés de la Commission en 2011 a culminé avec l'annulation du programme existant et la conception d'un nouveau programme, le programme du Sondage sur les résultats des diplômés des Provinces maritimes. Le financement annuel pour ce sondage remanié a été demandé aux provinces au moment de la présentation du budget 2012-2013 de la CESPM. Les trois provinces ont donné leur accord de principe, chaque province devant déterminer le mécanisme de financement qui correspond le mieux à sa structure, dans l'optique de financement du sondage.
- Les recettes d'administration de la Commission se sont élevées à environ 1,6 million de dollars en 2012-2013. Les trois Provinces maritimes ont fourni 96% de ce financement au prorata de leur population selon un processus annuel d'approbation du budget par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les autres revenus provenaient des sources suivantes : le gouvernement du Nouveau-Brunswick (allocation pour la traduction), le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick (pour les services financiers et le travail accompli en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires) et la Société de recherche sociale appliquée (pour la fourniture de données).

Revenus par source de financement (2012-13)



- Les dépenses de la Commission, qui s'élevaient à environ 1,6 million de dollars en 2012-2013, sont présentées ci-dessous.

Dépenses par fonction (2012-13)



- Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2012-2013 se trouvent à l'annexe A, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/media/39912/A_A_États_financiers.pdf.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

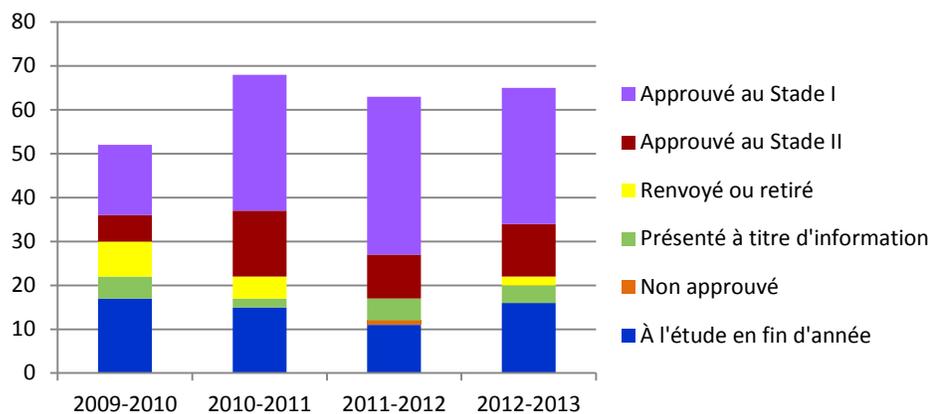
Nos principales activités en matière d'assurance de la qualité



Évaluation des programmes universitaires

- La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par des fonds publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'occupe également de l'évaluation de la qualité des établissements conférant des grades universitaires visés par la loi sur l'attribution de tels grades.
- Les principales activités de la Commission dans le domaine de l'assurance de la qualité comprennent son processus d'évaluation des programmes et la vérification de l'assurance de la qualité. Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, la combinaison de ces activités assure un continuum de qualité.
- Tel qu'il est indiqué ci-dessus, la Commission a désigné l'assurance de la qualité – et en particulier l'évaluation des programmes – comme la priorité en tête de liste pour la période actuelle.
- En 2012-2013, la Commission a examiné un total de 63 projets de programme. Le diagramme ci-dessous compare les projets de cette année à ceux des années précédentes.

Projets de programme étudiés par la CESPM



- Chaque projet de programme présenté à la CESPM est soumis à une évaluation de stade I (définie comme l'évaluation du projet en fonction de critères prédéterminés) par le personnel de la Commission, après une période de commentaires. La période de commentaires permet à toutes les autres universités de contribuer au processus d'évaluation, et la Commission se réjouit que les établissements continuent de participer à cet échange; par exemple, la Commission a reçu 56 commentaires au cours du dernier exercice financier.
- Le processus de stade 1 se déroule normalement sur dix semaines; par exemple, dans 90 % des cas au cours du dernier exercice financier, la Commission n'a pas consacré plus de dix semaines en temps et en tâches aux évaluations de stade 1. Les projets de programme qui ne sont pas approuvés au premier stade de l'évaluation doivent être soumis au deuxième stade, c'est-à-dire que les projets sont présentés au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires.
- La politique sur l'évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre, politique à laquelle la Commission a récemment mis la touche finale, a été conçue de façon à mieux clarifier les attentes et à aider les établissements à élaborer des projets de programme qui respectent ces normes et qui mènent à des approbations au premier stade.
- En 2012-2013, la Commission a approuvé 43 projets de programme; dans 72 % des cas, l'approbation a eu lieu au premier stade.
- Une description de chacun des projets de programme examinés au cours de l'exercice 2012-2013 se trouve à l'annexe C, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/media/39906/A_C_Projets_de_programme_examines_aux-fins_dapprobation.pdf.
- Au moyen de son processus d'évaluation itératif au deuxième stade, la Commission a continué de guider et d'appuyer les établissements pour veiller au respect des normes dans l'élaboration des programmes. Les programmes qui ont fait l'objet d'une révision comme suite au processus d'évaluation de programme (8 au total), figurent au tableau de l'annexe C, assortis d'un astérisque.
- Dans son approche en matière d'assurance de la qualité, la Commission compte dans une large mesure sur les établissements pour qu'ils renvoient en permanence leurs propres programmes et services. La fonction de surveillance constitue un processus au moyen duquel la Commission confirme que ces examens ont réellement lieu et que les approches institutionnelles sont axées sur les étudiants et sur l'apprentissage.
- Dans le cadre du premier cycle de son processus de vérification, la Commission a évalué les politiques d'assurance de la qualité appliquées par tous les établissements qui relèvent d'elle. Ces derniers lui ont alors présenté des plans d'action pour donner suite à l'évaluation. La Commission doit toutefois poursuivre son évaluation afin de terminer le processus auprès de 4 des 16 établissements concernés.
- Le premier cycle avait pour but de s'assurer que tous les établissements avaient une politique en place pour soutenir l'évaluation et l'amélioration continues de la qualité. Cet objectif a été atteint dans une large mesure, mais on doit remédier à certaines lacunes pour que la Commission puisse s'acquitter pleinement de son mandat prévu par la loi.
- La Commission élabore donc un deuxième cycle visant à combler les lacunes décelées jusqu'à présent, notamment le fait que les étudiants et l'apprentissage soient trop souvent à la périphérie des politiques d'assurance de la qualité et que peu d'établissements incluent aussi les entités non rattachées à l'enseignement dans leur processus d'examen. Ceci constitue un autre élément clé de la mise en œuvre du plan d'activités de la Commission.
- En prévision du deuxième cycle, la Commission a consulté les intervenants au moyen d'un document de travail (en janvier 2013), *Les étudiants d'abord : l'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes* et en organisant un forum sur l'assurance de la qualité (en mars 2013). Des commentaires substantiels ont été émis par les étudiants, les groupes d'étudiants, les représentants des établissements et du gouvernement qui ont pris part à cet important exercice, afin que le processus de vérification mené par la Commission, y compris la proposition de *normes relatives aux politiques des établissements en matière d'assurance de la qualité*, corresponde aux besoins et aux attentes des intervenants.

Vérification des politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements

Amélioration de la portée et de l'efficacité

Le saviez-vous?

- 99 % des étudiants des universités des Maritimes sont inscrits à des programmes approuvés par la CESPM.
- 98 % des programmes menant à un diplôme offerts à l'heure actuel ont été approuvés par la CESPM.

Le saviez-vous?

- Selon un récent sondage, 61 % des programmes approuvés par la CESPM entre 1999 et 2006 (en 2009 pour la maîtrise, les diplômes de premier cycle ou les certificats) ont fait l'objet d'une évaluation externe dirigée par l'établissement après la mise en œuvre du programme.

- La politique de la Commission sur l'évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre a été achevée en 2012-2013, ce qui met à jour la version de 2005 de la politique sur l'assurance de la qualité. En consultation avec les représentants institutionnels qui participent directement à l'évaluation des programmes, la Commission a élaboré cette mise à jour comme moyen de clarifier plus avant son processus d'évaluation de programme et les attentes relatives aux présentations de projets de programme. Par conséquent, le processus devrait exiger moins de travail de la part de toutes les personnes concernées. Des exemplaires anticipés de la politique étaient disponibles dans le cadre du forum de la Commission sur l'assurance de la qualité, en mars.
- En Nouvelle-Écosse et au Nouveau Brunswick, les étudiants sont admissibles à l'aide financière uniquement lorsqu'ils sont inscrits à un programme approuvé par la CESPM. De plus, les deux provinces ne tiennent compte que des programmes approuvés par la CESPM dans leur formule de financement respective.
- La Commission est heureuse d'annoncer que plus de 98 % des programmes menant à un diplôme, offerts par les universités des Maritimes, ont obtenu son approbation. Ce résultat rend compte du niveau élevé de coopération entre la Commission et les universités publiques des Maritimes.
- En 2012-2013, les derniers ateliers sur l'évaluation des programmes ont eu lieu sur les campus d'établissements, ce qui complétait la série amorcée en 2010-2011. Ces ateliers ont permis à des personnes qui participaient directement à la préparation des projets de programme de fournir à la Commission des commentaires précis concernant sa mise à jour prochaine des politiques, et de mieux comprendre le processus et les besoins.
- Il arrive que des programmes soient approuvés de façon conditionnelle et exigent un suivi. La Commission surveille activement le niveau de conformité à l'égard de ces conditions. Par exemple :
 - Tous les programmes sont approuvés à la condition que l'établissement les soumette à un processus d'examen, habituellement après la diplomation d'une ou deux cohortes. En 2012-2013, la Commission a mené une enquête auprès des établissements au moyen du *Bilan des évaluations menées par l'Université des programmes approuvés par la CESPM*, afin de déterminer si l'on procédait à des examens de programmes ou quelle était la situation des examens en cours¹.
 - Le sondage portait sur 386 programmes; 61 % de ces programmes avaient fait l'objet d'une évaluation externe par l'établissement².
 - Le niveau d'activités en matière d'évaluation de programmes variait considérablement entre les établissements, allant de 0 % à 100 %. Comme il fallait s'y attendre, une analyse plus poussée suggère que les établissements qui ont eu de meilleurs résultats au cours du premier cycle du processus de vérification avaient des niveaux d'activité d'examen de programme plus élevés. Au cours du deuxième cycle, la Commission souhaite voir une amélioration dans tous les établissements, et surtout là où les niveaux d'activité liée aux révisions ont été les plus faibles.
 - Certains programmes sont approuvés assortis de conditions supplémentaires, ce qui exige un suivi. La Commission a récemment revu son processus de suivi de ces conditions. Au cours des deux dernières années, la Commission a confirmé que 23 de ces conditions avaient été remplies; la Commission a également amorcé le processus de suivi ayant trait aux neuf conditions restantes, alors que le suivi ayant trait à d'autres conditions aura lieu au moment venu.

¹ Cette demande d'information porte sur les programmes approuvés par le CESPM entre 1999 et 2006 pour les baccalauréats et les doctorats, et entre 1999 et 2009 pour les certificats, les diplômes de premier cycle et les maîtrises, car tous ces programmes devaient à ce moment-là faire l'objet d'une révision, ou avait déjà fait l'objet d'une révision.

² Deux établissements n'ont pas encore transmis leurs données.

**Évaluations
réalisées en vertu
des lois
provinciales sur
l'attribution des
grades
universitaires
(Services aux
provinces : N.-B. et
N.-É.)**

- À la demande du ministre, la Commission mène un ensemble varié d'évaluations en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. En fin d'exercice, la Commission a mené les évaluations suivantes :
 - **Bachelor of Business Administration (baccalauréat en administration des affaires) – Yorkville University** (nouveau, avant la mise en œuvre) : En réaction aux commentaires du groupe d'évaluation et du Comité consultatif de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et de la CESPM sur les affaires universitaires, Yorkville University a modifié ce projet de sorte que la Commission a pu conseiller le ministre (en février 2012) et affirmer que si le programme était mis en œuvre efficacement et tel que modifié, le BBA correspondrait aux normes habituellement associées au grade universitaire proposé, sous réserve d'un certain nombre de conditions (concernant l'admission et les exigences relatives à la moyenne pondérée cumulative, le transfert de crédits ainsi que l'évaluation et la reconnaissance des acquis, la mise en œuvre du plan de ressources humaines de l'université, et des conseils externes). La Commission a aussi recommandé qu'un examen de suivi ait lieu après deux années d'application du programme. En mai 2012, le ministre a annoncé que la désignation du grade avait été accordée, sous réserve des conditions recommandées par la CESPM.
 - **Bachelor of Business Administration (baccalauréat en administration des affaires) – Yorkville University** (modifications proposées) : Peu après l'approbation du BBA de Yorkville, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a demandé l'avis de la Commission quant au projet de modifications au programme. L'université souhaitait passer d'un calendrier de trois sessions à un calendrier trimestriel, réduisant ainsi le nombre de semaines pour chaque cours. On a demandé à la CESPM d'évaluer l'ampleur du changement et de déterminer si la présentation d'une deuxième proposition se justifiait. En juin 2012, la Commission a informé le ministre que la modification proposée ne semblait pas justifier, en soi, la présentation d'un projet de programme, mais que d'autres modifications pouvaient s'ajouter, ce qui constituerait *cumulativement* un changement important. La Commission a par conséquent recommandé que la modification proposée soit évaluée dans le contexte de l'évaluation déjà prévue du BBA, deux ans après sa mise en œuvre. En outre, la Commission a recommandé l'élaboration d'une politique pour l'évaluation de modifications aux programmes établis conformément à la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick; le gouvernement provincial a accepté, et l'élaboration de la politique est actuellement en cours.
 - **Master of Arts in Counselling Psychology (Maîtrise ès arts en counselling psychologique) – Yorkville University** (existant) : La Commission a mené une évaluation de la maîtrise en psychologie de counselling de Yorkville University et a informé le ministre (en octobre 2012) que dans sa forme actuelle, le programme ne semblait pas correspondre aux normes habituellement associées à la désignation de ce grade universitaire. La Commission a recommandé que Yorkville University mette en œuvre le plan d'action élaboré en réponse à une version préliminaire du rapport du groupe d'évaluation, en plus de plusieurs autres mesures immédiates (liées au stage, au diagnostic des patients et à la recherche sur des participants humains). La Commission a également recommandé la tenue d'une évaluation de suivi en 2013 (afin de vérifier que l'université a effectivement appliqué son plan d'action et de respecter les conditions) et la suspension des inscriptions en attendant les résultats de cette évaluation. Le ministre a annoncé en janvier 2013 que le programme sera soumis à une deuxième évaluation tel que recommandé par la CESPM, et que cette évaluation devaient se dérouler entre mai et septembre 2013 alors que d'autres conditions devaient être remplies avant mai 2013.
- En fin d'exercice, les évaluations suivantes en étaient à différents degrés de réalisation :
 - **St. Croix University** (évaluation institutionnelle) : L'évaluation de ce nouvel établissement proposé en était aux étapes de planification en fin d'exercice.
 - **Master of Business Administration (maîtrise en administration des affaires) / Executive Master of Business Administration (maîtrise en administration des affaires à l'intention des cadres) – University of Fredericton** (existant) : L'évaluation de ces programmes existants en était aux

- étapes de planification en fin d'exercice.
- Aucune évaluation n'a été réalisée en vertu de la *Nova Scotia Degree Granting Act*.

DONNÉES ET INFORMATION

Sources de données

Programme de sondages sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes

Système d'information sur les étudiants postsecondaires des Maritimes (15 universités)

Renseignements sur les programmes universitaires

Système global d'information sur les étudiants postsecondaires (données couplées du dossier des étudiants dans 15 universités)

Données de tierces parties (p. ex. : barème des droits de scolarité, données du CANSIM)

Produits de données

- Statistiques de base**
 - Inscriptions
 - Diplômes décernés
 - Les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence
- Les mesures du progrès et des résultats des étudiants**
 - La demande pour une éducation universitaire
 - Le progrès des étudiants
 - Le parcours suivi par les étudiants
 - Les résultats
- Condensé annuel**
- Tendances de l'enseignement supérieur aux Maritimes**
- Demandes ponctuelles de renseignements**
- Les formules de financement**
- Appui de l'élaboration des ICP provinciaux**



- La Commission collige des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire. Cet effort vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des élèves, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés. Le but est de rendre accessibles des sources d'information à valeur ajoutée aux gouvernements, aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux étudiants et à toute la population, dans un effort pour sensibiliser les gens aux questions et aux possibilités qui touchent l'éducation postsecondaire dans les Maritimes et à susciter le dialogue à cet égard.

Collecte des données

Collecte des données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])

- La CESPM collige des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, des renseignements sur les caractéristiques démographiques des étudiants, sur l'inscription aux programmes et aux cours, sur le transfert des crédits, au moyen d'une présentation annuelle, laquelle est utilisée pour combler de nombreux besoins de renseignements de la Commission (pour soutenir l'assurance de la qualité et les services particulier à chaque province [formules de financement] et les données et renseignements), des gouvernements provinciaux, des universités et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire. Les universités des Maritimes ont inscrit 201 éléments de données dans le SIEP pour 89 745 étudiants inscrits ou diplômés durant l'année universitaire 2011-2012. (<http://www.cespm.ca/research/postsecondarystudentinfosys.aspx>).
- En mai 2012, la CESPM a lancé une nouvelle version de son logiciel protégé, le « MPHEC Maritime pre-screener », ou MPS, qui est utilisé par les universités des Maritimes pour vérifier les fichiers de données du SIEP avant leur présentation à la CESPM. La version mise à jour (9.0) intègre de nouvelles fonctions, notamment la vérification des codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE), et elle est désormais accessible aux collèges sous le mandat de la CESPM.

Programme de sondage sur les résultats des diplômés

- Après un examen approfondi en 2011-2012, la Commission a remplacé le programme existant de sondages auprès des diplômés (lancé en 1995) avec le nouveau Programme de sondages sur les résultats des diplômés. Ce programme englobe les thèmes du financement de l'éducation, des résultats liés à l'emploi, de la mobilité des diplômés et de l'éducation complémentaire. Il porte exclusivement sur les diplômés de premier cycle des universités des Maritimes, et suit un cycle de six ans qui comprend deux cohortes de diplômés; les membres des deux cohortes font l'objet d'une interview deux ans après avoir obtenu leur diplôme, et les étudiants de l'une de ces deux cohortes sont également sondés six ans après avoir obtenu leur diplôme. Le programme coûte 145 000 \$ par année et il est financé par les trois provinces. Le premier sondage dans le contexte de ce programme remanié aura lieu en 2014 auprès de la promotion de 2012.
- En 2012-2013, on a amorcé le travail sur l'élaboration de la feuille de route conceptuelle du Programme de sondages sur les résultats des diplômés, laquelle définit les liens conceptuels entre les sondages individuels du programme, le cadre méthodologique détaillé et le cadre analytique.
- Le Programme de sondages sur les résultats des diplômés a été conçu de façon telle que la Commission puisse entreprendre des initiatives connexes, ce qui contribuera à l'atteinte des objectifs de la recherche. Deux initiatives de ce type étaient en voie d'élaboration en 2012-2013 : d'abord, un travail de collaboration entre les trois provinces pour un sondage auprès des élèves de la douzième année du secondaire. Les renseignements recueillis (parmi les personnes ayant l'intention de s'inscrire) sur leurs attentes par rapport à l'éducation postsecondaire, et la valeur accordée à l'éducation postsecondaire, seraient comparées aux résultats des diplômés, afin de déterminer dans quelle mesure les attentes ont été comblées. La deuxième initiative a pour but d'analyser les données du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaire (CCREU) – tant le sondage de 2012 auprès des étudiants de cette promotion que sur celui de 2013 auprès des étudiants entrants – conformément à des accords de partage de données avec les cinq universités participantes des Maritimes. Ces sondages fourniront aussi des renseignements sur les attentes des étudiants par rapport à l'éducation universitaire et à ses résultats, notamment le salaire anticipé dans l'avenir.

Couplage des données

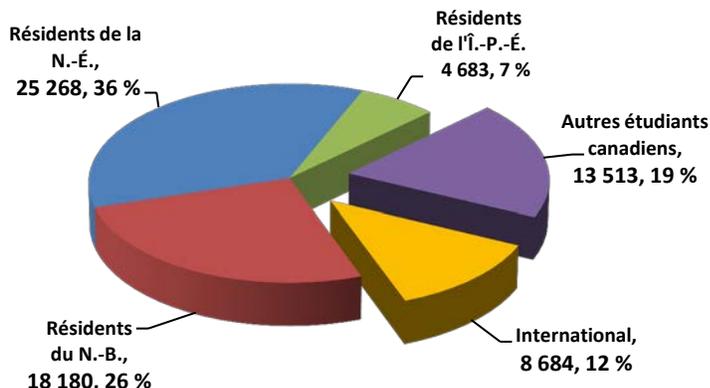
- La Commission continue de structurer son potentiel analytique, en transformant les présentations annuelles du SIEP de chaque université pour en faire une ressource de données systémique qui établit un couplage des dossiers des étudiants entre les établissements des Maritimes, et dans le temps. Un projet pilote qui établit le couplage entre les réponses au sondage de 2009 des étudiants de la promotion de 2007 et ces données systémiques, a été réalisé; l'analyse de ces données permettra de décrire le lien entre les attributs des diplômés, le cheminement des études (p. ex. le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme, le changement d'établissement, le travail durant les études) et les résultats (p. ex. la dette et l'emploi), et cette analyse est en cours.

Les données et les produits de recherche

Statistiques de base

- Chaque automne, la CESPM diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques et de bases de données téléchargeables qui constituent une source d'information sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes.
- Les tableaux statistiques sur l'inscription et les équivalents temps pleins sont disponibles au : <http://www.cespm.ca/research/enrolment.aspx>.

Les inscriptions dans les universités selon l'origine des étudiants, 2011-2012



- Les tableaux des grades universitaires accordés (améliorés et étayés pour l'année qui fait l'objet du rapport) sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/research/credentialsgranted.aspx>.
- Les données sur les droits de scolarité des étudiants de premier, deuxième et troisième cycle, ainsi que des étudiants internationaux, se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/research/tuitionsurvey.aspx>.

Données à l'appui des formules de financement

(Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)

- En tant que services aux provinces, la CESPM fournit annuellement au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse des mesures clés calculées provenant du SIEP à l'appui de leurs formules de financement (<http://www.cespm.ca/funding/fundingadministration.aspx>).
- La CESPM fournit l'équivalence de cours complet, l'équivalence de cours complet pondérée, l'équivalence à temps plein et les inscriptions, mesures utilisées pour établir la formule de financement de la Nouvelle-Écosse : la subvention pour inscriptions pondérées, la subvention selon la taille, la subvention pour la langue française, la subvention pour étudiants à temps partiel et les limites des fonds pour étudiants internationaux.
- La Commission calcule les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète utilisées dans la formule de financement pour la répartition de la subvention de fonctionnement sans restriction aux universités du Nouveau-Brunswick. Ces données sont aussi utilisées dans le calcul annuel de l'Accord de transfert régional (détaillé ci-dessous sous la rubrique « Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes »).

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

- La Commission élabore des mesures relatives aux progrès et aux résultats des étudiants, fondées sur les données administratives sur les étudiants (dans le SIEP) et sur les données du sondage sur les résultats des diplômés. Il s'agit là de la composante principale du programme de recherche de la CESPM. Le projet extrait une plus grande valeur des sources de données existantes en structurant des mesures robustes qui étayent les thèmes suivants : la demande pour les études universitaires; les progrès des étudiants (p. ex. la persévérance et l'obtention du diplôme); le cheminement éducatif (p. ex. le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme, le changement d'établissement, le nombre des cours suivis par année); les résultats (p. ex. l'emploi, le financement des études, l'inscription à un programme d'éducation complémentaire, la mobilité et les perceptions par rapport à l'expérience universitaire).
- Le projet a été lancé en 2008 pour contribuer à la mission de la Commission qui consiste à aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement d'apprentissage postsecondaire. Les mesures élaborées dans le cadre de ce projet peuvent appuyer les établissements pour qu'ils continuent de

dispenser un enseignement de qualité, et les gouvernements dans leurs efforts de responsabilisation et de transparence, et pour permettre aux étudiants et à leur famille de comprendre la nature des cheminements éducatifs dans le réseau des universités des Maritimes, ainsi que les résultats de ses diplômés.

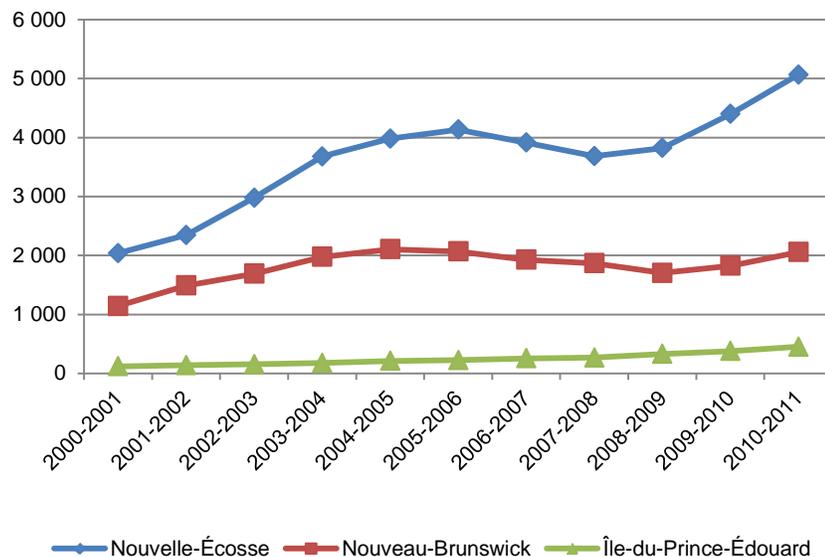
Les étudiants internationaux dans les universités des Maritimes (Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 3, mai 2012)

- En mai 2012, la Commission a rendu public un rapport sur les étudiants internationaux dans les universités des Maritimes, qui révélait que le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités de la région a plus que doublé au cours des dix dernières années. Le rapport indiquait aussi que cette hausse n'était pas uniforme en ce qui a trait aux pays d'où viennent ces étudiants et illustre le caractère imprévisible des inscriptions d'étudiants internationaux. Il y a cinq ans, par exemple, l'Arabie saoudite se trouvait au 13^e rang des pays visiteurs, mais il occupe aujourd'hui le deuxième rang après la Chine, le nombre d'étudiants étant passé de 75 à 645 au cours de cette période.
- Les résultats montrent également que la proportion d'étudiants étrangers n'est pas uniforme dans l'ensemble des disciplines; au niveau des études de premier cycle, les étudiants étrangers représentent plus d'un étudiant sur quatre inscrits aux programmes d'administration et de commerce et, aux cycles supérieurs, près de la moitié des étudiants qui sont inscrits aux programmes de génie et de sciences appliquées sont des étudiants étrangers.
- Étant donné que les étudiants dans les universités des Maritimes sont originaires de plus de 160 pays à travers le monde et, qu'à l'échelle internationale, il existe une multitude de facteurs qui influent sur la décision de faire des études à l'étranger, les établissements de la région font vraisemblablement face à de nombreux défis connexes, notamment le recrutement, la gestion des inscriptions et la conception des services de soutien aux étudiants.

« L'augmentation du nombre d'étudiants internationaux a été remarquable et a contribué à stabiliser l'effectif étudiant général dans la région à une époque où les jeunes d'ici sont moins nombreux à s'inscrire. »

-Mireille Duguay,
Directrice générale

Inscriptions d'étudiants internationaux dans les universités des Maritimes de 2000-2001 à 2010-2011, par province



Connaissances transférables : de nombreux étudiants obtiennent des crédits universitaires pour leurs études postsecondaires antérieures
(Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol.10 n° 1, janvier 2013)

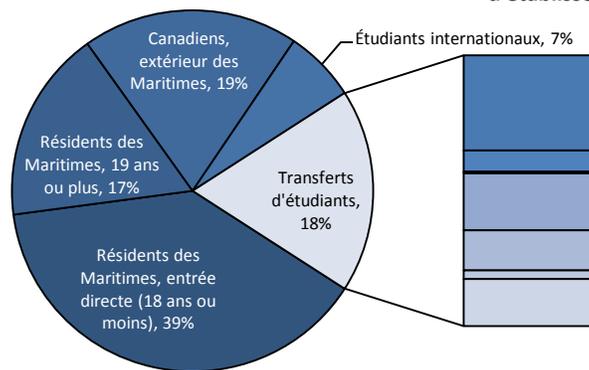
- En janvier 2013, la CESPM diffusait une étude sur les crédits accordés aux étudiants pour des études postsecondaires antérieures. L'étude pilote a établi des éléments de référence pour permettre à la Commission de faire le suivi des changements, avec le temps, chez les étudiants qui avaient changé d'établissement pour poursuivre leurs études dans les universités des Maritimes, les établissements d'origine et le nombre de crédits alloués, et de comparer ces chiffres à ceux d'autres provinces et territoires au Canada.
- Voici d'autres faits saillants de cette étude :
 - 25 % des étudiants qui ont fait un transfert d'un collège ont obtenu au moins deux ans de crédits universitaires.
 - Un étudiant sur cinq obtient des transferts de crédits pour des cours suivis dans un autre établissement d'enseignement postsecondaire.
 - Les transferts visent des étudiants qui arrivent de 200 collèges et universités du Canada et d'établissements d'enseignement postsecondaire de 76 pays.
 - La moitié des étudiants qui font un transfert obtiennent l'équivalent d'au moins une année de crédits, et 16 %, l'équivalent de deux années.
 - Un quart des étudiants qui font un transfert depuis un collège entrent en troisième année d'un programme universitaire.
 - Les étudiants qui passent à un programme décernant des grades en commerce ou en administration obtiennent un nombre de crédits plus élevé, probablement en raison de la compatibilité des programmes entre les établissements.

Origine des nouveaux étudiants à temps plein au baccalauréat dans 10 universités des Maritimes, cohorte de 2009

« Faciliter le processus de transfert de crédits d'un établissement à un autre peut entraîner des économies de temps et d'argent pour les étudiants, les gouvernements et le système dans son ensemble. »

-Mireille Duguay,
Directrice générale

Étudiants sans transferts de crédits



- Les accords de transfert entre des établissements privés canadiens ou les établissements à l'extérieur du Canada et les universités des Maritimes semblent liés à un nombre plus élevé de crédits alloués aux étudiants de ces établissements d'origine. Dans les Maritimes, le nombre d'accords de transfert entre les collèges et les universités augmente, et semble créer de nouvelles voies d'accès pour les diplômés des collèges. Ces accords visent à créer des occasions de mobilité pour les étudiants et à éviter la duplication des apprentissages, grâce à des équivalences de cours, que ce soit au cas par cas ou en tant que transfert de crédits en bloc.
- La Commission appuie le Nouveau-Brunswick à élaborer ses indicateurs clés de performance.
- Au cours de l'année, la Commission a fourni, sur demande, divers fichiers de données et mesures personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

Élaboration d'indicateurs clés de performance
(Services aux provinces)

Demandes personnalisées

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Exemples de commentaires recueillis lors du Forum sur l'assurance de la qualité...

Comme étudiant, j'ai trouvé formidable d'avoir l'occasion d'interagir avec des administrateurs et des doyens!

J'ai particulièrement apprécié l'attitude positive de la CESPM, sa volonté de collaborer et son désir d'obtenir des rétroactions.

J'ai beaucoup aimé avoir la possibilité de remettre en question les hypothèses faites dans le cadre du projet d'assurance de la qualité et l'occasion d'entendre les opinions de mes collègues.

J'ai vraiment apprécié le format de discussion en petits groupes.

Très utile.

Excellente formule; j'ai aimé les discussions en du carrousel.

Je ne savais pas trop à quoi m'attendre en venant à ce forum, mais j'ai été agréablement surpris par son déroulement. C'était une excellente expérience d'apprentissage pour un étudiant comme moi.

J'ai particulièrement apprécié du Forum l'intérêt manifesté par la CESPM pour la rétroaction, la transparence, la responsabilisation, la qualité et l'intégration des étudiants au cœur du processus.

J'ai surtout apprécié la possibilité d'examiner sous divers points de vue de nombreuses questions relatives au processus d'assurance de la qualité.

... Ainsi que durant le Forum sur la collecte de données et la recherche

C'était fantastique d'avoir des représentants de la maternelle jusqu'à la 12^e année et des employés du gouvernement réunis dans une salle pour discuter.

Une excellente occasion de faire du réseautage et de découvrir les points de vue des autres.

J'ai particulièrement aimé pouvoir discuter avec des participants d'autres universités et obtenir leurs points de vue sur des problèmes communs dans le milieu universitaire.

Bien réussi!

Excellent. Continuez votre beau travail.

J'ai particulièrement apprécié le réseautage avec des collègues, l'échange d'idées, ainsi que la participation aux efforts pour façonner le programme et les méthodes de recherche de la CESPM.

Les renseignements concernant le parcours pédagogique étaient très utiles.

Merci pour une occasion formidable d'échanges et d'apprentissage.

Les rapports présentés par la CESPM sont excellents; les données et les rapports accessibles en ligne sont vraiment utiles. Continuez dans cette voie.



Forum sur l'assurance de la qualité

« J'ai particulièrement apprécié du Forum l'intérêt manifesté par la CESPМ pour la rétroaction, la transparence, la responsabilisation, la qualité et l'intégration des étudiants au cœur du processus. »

-Participant au forum, 25 mars 2013

Forum sur la collecte de données et la recherche

« J'ai particulièrement apprécié le réseautage avec des collègues, l'échange d'idées, ainsi que la participation aux efforts pour façonner le programme et les méthodes de recherche de la CESPМ. »

-Participant au forum, 26 mars 2013

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)

- La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants. Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants. En outre, dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.
- La Commission a entamé une ronde de consultations auprès de ses partenaires au moyen de la publication d'un document de travail, *Les étudiants d'abord : l'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes* (http://www.cespm.ca/resources/Les_étudiants_d_abord.pdf) suivi de *Forum on Quality Assurance : Towards a Student Centred Approach* (le 25 mars 2013) à la Mount Allison University. Ce processus consultatif est conçu pour améliorer la manière dont les universités évaluent leurs programmes et leurs unités, et pour clarifier le rôle d'appui que la Commission peut jouer à cet égard. Toutes les universités des Maritimes qui entrent dans le champ d'application de la Commission ont participé au forum, ainsi que des étudiants et des représentants des gouvernements des trois provinces maritimes.
- Les intervenants ont fourni de nombreuses observations de fond quant à l'approche proposée par la Commission pour le deuxième cycle du processus de vérification, ainsi que sur les *Normes relatives aux politiques des établissements en matière d'assurance de la qualité* révisées. En réponse, la Commission veillera à ce que ses efforts sur l'assurance de la qualité correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.
- La Commission met actuellement au point un rapport sommaire sur le forum, que l'on enverra aux participants et qui sera disponible sur le site Web de la CESPМ.
- Au cours des dernières années, la Commission a organisé un événement annuel sur la collecte de données et la recherche, qui constitue un lieu de rencontre pour que les fournisseurs de données et des représentants gouvernementaux se renseignent sur les besoins et les processus en matière de collecte de données, pour qu'ils puissent aborder des questions liées aux rapports sur les données administratives des étudiants, et qu'ils s'informent sur les recherches menées par la Commission. Au cours de l'exercice 2012-2013, on a tenu deux forums de ce type :
 - Le premier était de nature plus technique et a eu lieu le 17 avril 2012 au Nova Scotia Agricultural College, à Truro, en Nouvelle-Écosse. Des chercheurs institutionnels, des registraires et des représentants provinciaux responsables de l'éducation postsecondaire ont participé à ce forum. Le programme comportait de l'information ayant trait notamment à la présentation de données du SIEP, aux projets de recherche de la CESPМ, à la méthodologie de couplage des données du SIEP, ainsi qu'une présentation par la directrice générale sur l'élaboration du programme de recherche de la Commission.
 - Pour le deuxième forum qui a eu lieu le 26 mars 2013, on a élargi l'invitation à des groupes d'étudiants, à la haute administration d'université et à des représentants provinciaux responsables de l'éducation de la maternelle à la douzième année, afin que les membres de la Commission puissent consulter les intervenants sur deux éléments fondamentaux de son programme de recherche : les mesures du progrès et des résultats des étudiants et le Programme de sondages sur les résultats des diplômés. La participation de tous a contribué à la valeur et à la pertinence de ces mesures, et à s'assurer qu'elles comblent les besoins des intervenants et que les rapports de la Commission sont efficaces.
- Le réseau informatique éducatif (RIE) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la Commission est l'un des signataires, assure une connectivité entre ses membres et avec le reste du monde depuis 41 ans. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien, la prestation de services réseau et l'échange d'information.
- Le conseil du réseau informatif éducatif a récemment engagé un expert-conseil pour

effectuer une évaluation de la TI dans chaque établissement membre du réseau (pour évaluer les forces et les faiblesses de l'infrastructure et des processus techniques de chaque organisation), ainsi que dans le consortium (pour cerner de nouveaux secteurs de collaboration pour le groupe). En tant que membre du réseau, la CESPМ a fait l'objet d'un examen sans qu'elle ait à en payer directement les frais. En fin d'exercice, on avait achevé les évaluations individuelles et ses résultats ont été présentés aux cadres supérieurs de chaque établissement. L'évaluation pour l'ensemble du consortium sera présentée aux membres du réseau informatif éducatif au cours du nouvel exercice. On s'attend à ce que les résultats de l'examen permettent au réseau de mettre au point un plan stratégique pluriannuel.

- Le réseau informatif éducatif s'est une fois de plus associé avec Interuniversity Services Inc. (ISI) en novembre 2012 pour organiser un atelier d'un jour à l'University of Prince Edward Island sur différents sujets ayant trait à Microsoft (les contrats de licence, Windows 7/8, etc.) à l'intention des membres du réseau. Une séance sur Sharepoint a aussi eu lieu à l'Université de Moncton en février 2013. Les deux événements ont attiré beaucoup de monde.
- Tous les établissements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard au sein du réseau informatif éducatif ont participé à l'achat commun de services Internet commerciaux pour la première fois en 2010-2011. Au cours de l'exercice actuel, le NBCC et le CCNB se sont aussi associés à ce partenariat.

Ententes interprovinciales et intra-Maritime sur le financement des programmes

- La Commission a continué d'administrer les ententes conclues avec les autres provinces canadiennes pour le placement des étudiants des Maritimes dans les programmes d'études non offerts dans la région. En 2012-2013, **490 étudiants de l'Atlantique** ont bénéficié de ces ententes.
- La Commission a également géré l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces des Maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces des Maritimes si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Par conséquent, pour l'exercice de 2010-2011, le dernier pour lequel on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget, **1,243 étudiants** au total avaient pu bénéficier de l'ATR.
- Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, **229 étudiants de l'Atlantique** en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2010-2011, dernière année pour laquelle on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget. Cette entente est administrée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Services financiers (Services au provinces)

- **Nouveau-Brunswick** : la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation universitaire (qui comprend également le Collège de technologie forestière des Maritimes). Ce budget comprend le calcul des subventions de fonctionnement (subventions sans restriction, subventions pour les frais de scolarité et subventions avec restrictions) et les divers transferts au moyen des accords interprovinciaux auxquels le gouvernement participe.
- La CESPМ administre aussi le budget de la formation universitaire tout au long de l'année, dont le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.
- La Commission offre un soutien au Groupe de travail des finances N.-B./CESPM et elle achemine aux établissements les fonds accordés par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur les langues officielles en enseignement. Elle siège au comité bipartite qui examine les projets présentés en vertu du Programme provincial d'entretien différé des universités.
- **Île-du-Prince-Édouard** : la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation postsecondaire. Elle doit notamment établir les montants prévus au budget pour les divers transferts en vertu des ententes interprovinciales auxquelles participe la province.
- La Commission achemine les fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie.
- La Commission administre également le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris le compte de réserve du gouvernement provincial.

**Forums nationaux
et internationaux**

Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

- La Commission est membre de divers comités et groupes de travail et, à ce titre, peut être déléguée par les ministres des Maritimes pour représenter les trois provinces des Maritimes.
- La Commission participe aux forums suivants :
 - Sous-comité de l'assurance de la qualité du Conseil des ministres de l'Éducation
 - Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
 - Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
 - Comité de gestion stratégique
 - Sous-comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE)
 - Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique
 - Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur.

2012-2013

Partage du savoir

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Publications :

- *Les étudiants d'abord : l'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*, Fredericton (N.-B.); janvier 2013.
- *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures)*, Fredericton (N.-B.); mars 2013.
- *Programmes à l'étude* : la CESPM publie de façon régulière et électroniquement des renseignements sur les projets de programmes faisant l'objet d'un examen :
 - Le 4 mai 2012
 - Le 13 juillet 2012
 - Le 15 octobre 2012
 - Le 26 février 2013

Présentations à :

- Vice-recteurs à l'enseignement : "Quality Assurance, Maritime Universities and MPHEC: A Focus on Students" (le 1 juin, 2012 – Charlottetown [Î.-P.-É.])
- Délégation afghane : "Quality Assurance, Maritime Universities and MPHEC: A Focus on Students" (le 20 septembre, 2012 – Fredericton [N.-B.])
- Nova Scotia Work Group on Quality : "Defining the MPHEC's Approach to Quality" (le 12 octobre, 2012 – Halifax [N.-É.])
- Fédération des associations de professeurs et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick : "A Focus on Students" (le 5 décembre, 2012 – Fredericton [N.-B.])
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Nouvelle-Écosse) et StudentsNS : "Students at the Heart: Quality Assurance at Maritime Universities" (le 31 janvier, 2013 – Halifax [N.-É.])
- Participants au Forum sur l'assurance de la qualité : « Aperçu du projet de la Commission contexte et Normes proposées » (le 25 mars, 2013 – Sackville [N.-B.])
- Participants au Forum sur l'assurance de la qualité : « Aperçu du projet de la Commission : Mise en œuvre projetée » (le 25 mars, 2013 – Sackville [N.-B.])

Ateliers avec :

- Université Sainte-Anne et Nova Scotia Agricultural College : Ateliers sur l'assurance de la qualité (avril 2012)

DONNÉES ET D'INFORMATION

Publications :

- Tendances de l'Enseignement Supérieur dans les Maritimes. *Les étudiants internationaux dans les universités des Maritimes*. Volume 9, numéro 3, Fredericton (N.-B.); mai 2012.
- *Les frais accessoires et frais de résidence pour les étudiants de premier cycle 2011-2012*. juin 2012.
- *Droits de scolarité, frais accessoires, et frais de résidence 2012-2013*. Octobre 2012.
 - Les données sur les inscriptions et les équivalents à temps plein; en décembre 2012, dix tableaux sur les statistiques sur les inscriptions ont été préparés et les bases de données connexes ont été offertes par téléchargement.
 - Inscriptions par province, établissement et régime d'études (2007-2008 à 2011-2012)
 - Inscriptions au premier cycle par province, établissement et régime d'études (2007-2008 à 2011-2012)
 - Inscriptions aux deuxième et troisième cycles par province, établissement et régime d'études (2007-2008 to 2011-2012)
 - Équivalents à temps plein (ETP) en date du 1er décembre par province, établissement et régime d'études (2007-2008 à 2011-2012)

- Inscriptions des étudiants internationaux par province, établissement et régime d'études, et comme pourcentage du nombre total d'inscriptions (2007-2008 à 2011-2012)
- Inscriptions par province, domaine d'études principal et niveau d'études (2007-2008 à 2011-2012)
- Inscriptions par province d'études, province d'origine et niveau d'études (2007-2008 à 2011-2012)
- Inscriptions par province, établissement et sexe (2007-2008 à 2011-2012)
- Inscriptions par province, domaine d'études et sexe (2007-2008 à 2011-2012)
- Inscriptions par province, établissement et groupe d'âge (2007-2008 à 2011-2012)
- Statistiques sur les diplômes décernés; en mars 2013, trois tableaux sur les statistiques sur les inscriptions ont été préparés et les bases de données connexes ont été offertes par téléchargement.
 - Diplômes décernés par province, établissement et type de diplôme (2007 à 2011)
 - Grades décernés par province, type de diplôme et orientation du programme (2007 à 2011)
 - Grades de premier cycle décernés par province, établissement et domaine d'études (2007 à 2011)
- Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes. Connaissances transférables : de nombreux étudiants obtiennent des crédits universitaires pour leurs études postsecondaires antérieures. Volume 10, numéro 1, Fredericton (N.-B.); janvier 2013

Présentations à :

- Participants au Forum sur la collecte de données et la recherche : « Intendance des données » (le 17 avril 2012 – Truro [N.-É.])
- Participants au Forum sur la collecte de données et la recherche : « Élaboration du programme de recherche de la CESPM » (le 17 avril 2012 – Truro [N.-É.])
- Participants au Forum sur la collecte de données et la recherche : « Programme de sondages auprès des diplômés » (le 17 avril 2012 – Truro [N.-É.])
- Participants au Forum sur la collecte de données et la recherche : « Inscriptions et diplômes décernés : dernières tendances » (le 17 avril 2012 – Truro [N.-É.])
- Participants au Forum sur la collecte de données et la recherche : « Numéro d'identification provincial de l'élève » (le 17 avril 2012 – Truro [N.-É.])
- Participants au Forum sur la collecte de données et la recherche : « Soumission de données au SIEP » (le 17 avril 2012 – Truro [N.-É.])
- Participants au Forum sur la collecte de données et la recherche : « Validation des données du SIEP et des données de sortie de la CESPM » (le 17 avril 2012 – Truro [N.-É.])
- Higher Education Quality Council of Ontario: "The MPHEC Data and Information Framework" (le 18 mars 2013 – Ottawa, [Ont.])
- Participants au Forum sur la collecte de données et la recherche : « Mesures du progrès et des résultats des étudiants » (le 26 mars 2013 – Sackville [N.-B.])

AUTRE

Publications :

- Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures), Fredericton (N.-B.); mars 2013.
- La prochaine étape de l'évolution de la CESPM. Plan d'activités pluriannuel de 2012-2013 à 2014-2015, Fredericton (N.-B.); avril 2012
- Réseau informatique éducatif du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Rapport annuel, Novembre 2012.
- Rapport annuel – Faits saillants de l'année 2011-2012, Fredericton (N.-B.); octobre 2012.

Présentations à :

- Moncton Rotary Club: "What Google Won't Tell You" (le 25 février 2013 – Moncton [N.-B.])